

Département
Haute Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 2 octobre 2024

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2024	<u>Conseillers en exercice</u> : 12
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 8
Délibération n° : 2024-10-05B	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 3

Objet : Modification du bureau de l'EPAGE Loire Lignon

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 2 octobre 2024 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 impasse du Forum de Corsac à Brives Charensac à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : SAVINEL Jean
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André
Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que selon l'article 8 des statuts de l'EPAGE Loire Lignon, le Conseil syndical arrête la composition du Bureau par délibération.

Parmi les membres du Bureau siègent : le Président, un ou plusieurs Vice-Présidents dont le nombre est fixé par le Comité Syndical, conformément à la réglementation en vigueur, un secrétaire désigné parmi les membres élus du Bureau et un secrétaire-adjoint désigné parmi les membres élus du Bureau.

Le bureau est composé ainsi :

- 1 Président
- de Vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire-adjoint
- de Membres

Monsieur le Président rappelle également que la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a désigné Madame Sandra LOMBARDY comme déléguée syndicale en remplacement de Madame Christelle VALANTIN .

Monsieur le Président souhaite que Madame Sandra LOMBARDY siége comme membre et propose ainsi la modification du nombre de membres siégeant au Bureau.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition ;
- **AUTORISE** à présenter au prochain Comité Syndical la modification du nombre de membres siégeant au Bureau.

Fait le 2 octobre 2024, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis PALHIÈRE

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État